

## FORMATION

### « LA BIEN TRAITANCE DANS LES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE »

#### CONTEXTE LEGAL

##### Dans le Monde :

- Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948) ;
- Déclaration des droits de l'enfant (20 novembre 1959) ;
- Déclaration des droits des personnes handicapées (9 décembre 1975) ;
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (mars 1988 puis 1999) ;
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000.

##### En France :

- loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

#### CONTEXTE GENERAL

La bientraitance (contrairement à la maltraitance) est une notion qui appartient au domaine de l'éthique. Elle s'applique aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux accidentés et victimes de catastrophe, à des prisonniers... Cette notion recouvre un ensemble d'attitudes et de comportements positifs et constants de respect, de bons soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragement et d'aide envers des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité ou de dépendance (tout particulièrement les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades très vulnérables tels que ceux touchés par la maladie d'Alzheimer).

La bientraitance n'est pas seulement l'absence de maltraitance mais une démarche active que la Haute autorité de santé définit comme « **une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus** ».

Cette démarche englobe :

- le respect des droits, de la liberté de choix et surtout de la dignité du bénéficiaire ;
- la bienveillance, attitude positive d'écoute et d'attention vis-à-vis du bénéficiaire ;
- la sollicitude, qui vise à rétablir une relation équilibrée au lieu d'instaurer une relation dominant/dominé ;
- le « prendre soin » plutôt que le « donner des soins » ;
- la lutte contre la maltraitance physique (coups, gestes brusques...), psychique (langage méprisant, insultes, chantage...), financière (spoliations), médicale (soins inadaptés, lutte insuffisante contre la douleur...), l'usage de contraintes qui ne sont

pas dans l'intérêt du bénéficiaire et l'ensemble des négligences passives qui altèrent son bien-être.

Les intervenants sont amenés à s'interroger sur leurs pratiques. Si la majorité se sent bien loin des violences physiques, aucun ne peut affirmer que son quotidien est exempt de toute atteinte à l'intégrité de la personne humaine. Les intervenants sont amenés à accompagner les bénéficiaires, dans un environnement pouvant être, lui-même, un obstacle à leur bien-être.

La formation est accessible à tous les salariés d'associations d'aide, de services et de soins à domicile qui interviennent auprès de personnes âgées, handicapées et d'enfants.

## PUBLIC / PRE-REQUIS

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ **Améliorer les pratiques professionnelles des stagiaires en promouvant une démarche globale de bientraitance ;**
- ✓ **Définir des notions clefs autour de la bientraitance et de la maltraitance;**
- ✓ **Promouvoir une démarche globale de bientraitance ;**
- ✓ **Connaître la réglementation en vigueur ;**
- ✓ **Travailler autour de l'élaboration d'outils commun en faveur de la bientraitance ;**
- ✓ **Analyser des situations concrètes et trouver des réponses adaptées à ces situations.**

## DUREE

3 jours soit 21 heures

## NOMBRE DE STAGIAIRE

Il est nécessaire de ne pas dépasser 12 personnes par groupe de manière à conserver une meilleure efficacité du programme.

## LIEU

Cette formation peut se dérouler au plus près du lieu de travail de groupe de stagiaires.

## PROGRAMME

- ❖ **Présentation et expression des différents stagiaires :**  
*Qu'est-ce que la bientraitance ?*  
*Qu'est-ce que la maltraitance ?*
- ❖ **Apports juridiques divers : les Déclarations, les Chartes et les lois**  
**Notion d'éthique et de responsabilité**
  - *Définitions*
  - *Etudes des différents textes et réglementations*
  - *Les sanctions*
- ❖ **Travail autour de différentes définitions et de termes associés : bientraitance, maltraitance, violences, respect, vulnérabilité, négligence...**
- ❖ **Classification des différentes formes de maltraitance : physique, psychologique, sexuelle, exploitation financière, négligence (active ou passive), discrimination.**  
*Comment les repérer ? Comment les prévenir ?*

## METHODES PEDAGOGIQUES

## EVALUATION

## TARIF

## CONTACT POUR INFORMATION

❖ **Promotion de la démarche globale de bientraitance selon les recommandations de l'ANESM :**

respect des droits, liberté de choix, liberté d'expression, la communication verbale et non verbale, l'information, l'évaluation, l'accueil, l'écoute, l'attention, la notion de « care », le toucher...

- *Définitions*
- *Approche triangulaire : personne aidée, aidants familiaux et professionnels d'intervention*

❖ **Analyse de situations de maltraitance et pistes de réflexion :** étude de cas

❖ **Réflexion autour d'outils communs en faveur de la bientraitance**

❖ **Evaluation de la formation**

**Pédagogie active :**

Apports de connaissances, étude de textes réglementaires, échanges, analyse de cas pratiques, création d'outils par les stagiaires.

A l'issue de la formation, il sera demandé aux stagiaires de compléter une grille de satisfaction et d'appréciation de la formation. Une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire.

Nous consulter

**UNA 47 – 82, rue Lafayette 47000 AGEN**

**Contact : Maryse ANZELIN**

**Tél : 05.53.47.69.59 @ : [rh@una47.fr](mailto:rh@una47.fr)**